



Soutien aux mineur-e-s non accompagné-e-s à la rue

L'intersyndicale éducation CGT Éduc'action, CNT-SO, FSU, SNES-FSU et SUD éducation des Bouches-du-Rhône exige que le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône respecte ses obligations et prenne en charge systématiquement et sans délai tou-te-s les mineur-e-s non accompagné-e-s (MNA) à la rue du département.

De juillet à septembre, des dizaines de jeunes personnes exilées et mineures se sont retrouvées à camper dans les rues de Marseille, sans aucune ressource. La loi est pourtant bien claire : elle exige une mise à l'abri immédiate de chaque jeune isolé-e sur le territoire français et se déclarant mineur-e, au moins le temps de l'évaluation de minorité.

Or, jusqu'au 22 septembre, l'ADDAP 13 – association mandatée par le département pour l'accueil et la mise à l'abri des MNA – n'avait toujours pas pris en charge ces personnes arguant d'un manque de place. Il s'agit d'une situation récurrente puisque le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône est régulièrement condamné par le tribunal administratif pour ses pratiques illégales.

Ces jeunes personnes en situation d'exil, soutenu-es par diverses associations et collectifs, se sont organisées pour faire respecter leurs droits. Depuis le début de l'été, de multiples actions ont été menées : des rassemblements devant les locaux de l'Aide Sociale à l'Enfance, des manifestations, un campement-occupation devant le collège lycée Thiers (13001) et à partir du 21 septembre une occupation de l'église Notre-Dame-du Mont.

Le 22 septembre à 15h, nous avons appris que le Conseil départemental avait fini par prendre en charge les 68 mineur-es non accompagné-es. Si nous nous félicitons que la lutte des MNA ait conduit à cette prise en charge, nous ne sommes pas dupes que le contexte actuel (venue du Pape François pour les rencontres méditerranéennes et sur l'accueil des migrant-es) ait joué et nous rappelons que cette situation de non-prise en charge est habituelle.

Moins de 48h après leur prise en charge, les évaluations de minorités de ces jeunes ont eu lieu, provoquant une remise à la rue immédiate d'une quinzaine d'entre ell-eux. Nous nous inquiétons du fait que ces évaluations aient été précipitées et bâclées, et parfois même sans l'aide de traducteur-ices.

L'intersyndicale éducation CGT Éduc'action, CNT-SO, FSU, SNES-FSU et SUD éducation des Bouches-du-Rhône soutient les revendications des MNA :

- La mise à l'abri immédiate de tous les jeunes isolé-es se présentant comme mineur-es qui n'est ni plus ni moins l'application de la loi. Les lieux possibles ne manquent pas et des solutions existent, c'est la volonté politique qui fait défaut.
- Le respect du droit des mineur-es à bénéficier d'une prise en charge globale : accompagnement socio-éducatif, financier, juridique, accès à la scolarité, aux soins de santé physique et mentale.
- La reconnaissance de la présomption de minorité pour empêcher la remise à la rue après évaluation.

Marseille, le 5 octobre 2023